

# **Règlement Intérieur**

## **Tournoi fermé à norme de MI de l'Echiquier du Pays de Bray.**

### Art 1. Organisation :

Le tournoi fermé à norme de MI de l'Echiquier du Pays de Bray a lieu du 10 au 17 mai 2026.

Il est organisé par le club L'Echiquier du Pays de Bray.

Il a lieu à l'Atelier, au 44 Avenue du Général Leclerc, 76220 Gournay-en-Bray.

### Art 2. Cadence et Règles du Jeu :

Cadence : 1h30/40 coups + 30min avec un incrément de 30sec/cps dès le 1<sup>er</sup> coup et durant toute la partie.

Les règles du jeu sont celles qui ont été adoptées par la FIDE applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Art 3. Horaires de jeu

10 mai	Ronde 1	15 h 00
11 mai	Ronde 2	09 h 30
11 mai	Ronde 3	16 h 00
12 mai	Ronde 4	15 h 00
13 mai	Ronde 5	15 h 00
14 mai	Ronde 6	15 h 00
15 mai	Ronde 7	15 h 00
16 mai	Ronde 8	15 h 00
17 mai	Ronde 9	09 h 30
17 mai	cérémonie de clôture	15 h 00

### Art 4. Appariements

Système toutes rondes (berger). Appariements informatisés avec PAPI 3.3.8.

### Art 5. Forfaits

Le délai pour le forfait est fixé à 30 minutes de retard. *(Sauf si l'arbitre en décide autrement)*

### Art 6. Tirage au sort

Un tirage au sort intégral sera effectué par l'arbitre principal le 6 mai 2026. Les appariements seront publiés sur le site de la FFE et envoyés aux joueurs par courrier électronique.

### Art 7. Classement du tournoi

Nombre de points de parties. (1 pour une victoire, 0,5 pour une nulle, 0 pour une défaite)

Départages : Nombre de victoires, Sonnenborn-Berger, Koya, Confrontation directe.

### Art 8. Prix

Les prix seront attribués en fonction du classement. Une coupe pour le vainqueur.

### Art 9. Comportement des joueurs

Interdiction de fumer dans la salle de jeu. Analyse interdite dans la salle de tournoi. Eviter de discuter pendant les parties. Interdiction pour les joueurs d'amener tout moyen de communication électronique dans la salle de jeu. Sinon l'objet doit être remis à l'arbitre avant le début de la ronde. Respect exigé des règles FIDE, de la courtoisie et de l'élégance.

### Art 10. Réclamations et Commission d'appel

Une réclamation doit être rédigée par écrit et remise à l'arbitre principal au plus tard 1 heure après la fin de la ronde.

La commission d'appel sera constituée d'un arbitre (avec suppléant), un organisateur et un représentant des joueurs (avec suppléant).

### Art 11 Arbitrage

Arbitre Principal	BRACQ Christian,	Arbitre International (C) Tél : 06 64 98 13 41
Arbitre Adjoint Principal	YOTIS Marianne,	Arbitre de la FIDE (D)